

LE DELEGUE

du personnel

12^e ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

S A M E D I

4

DIMANCHE

5

Février 1961

Au Gymnase Auguste-Delaune

21, Rue Pierre-Curie à **DRANCY** (Seine)

CONFÉRENCE NATIONALE

sur l'activité syndicale dans le
domaine des Comités d'Entreprise
des Comités Techniques Paritaires et des Comités Mixtes

Pour une grande CONFERENCE NATIONALE

QUELQUE 9.000 Comités d'Entreprise existent actuellement alors que les établissements assujettis à l'application de la loi sont au nombre de 20.000 environ. (Rappelons que toutes les entreprises occupant au moins 50 salariés doivent avoir un C.E.).

Les données exactes sont difficiles à connaître, le Ministre du Travail et par répercussion les Services départementaux de la main-d'œuvre, se refusant sous prétexte de secret professionnel, de fournir les statistiques en leur possession.

9.000 Comités d'Entreprise, plus nos élus dans les Comités Techniques paritaires et les Comités Mixtes cela représente des dizaines de milliers de militants de la C.G.T. investis d'un mandat par les travailleurs.

Cette confiance affirmée de plus en plus envers nos militants et nos organisations syndicales appelle en revanche de leur part une réaction constante des solutions de classe aux problèmes posés devant les travailleurs en fonction de leurs préoccupations.

FACE à un patronat et à un gouvernement qui ne ménage aucun effort pour contrecarrer et s'opposer à l'activité de la C.G.T. et notamment de ses élus dans les Comités d'Entreprise, les Comités Techniques paritaires et les Comités Mixtes, nous avons pour tâche d'améliorer notre travail dans ces organismes et d'apporter une aide accrue à nos élus en restant sur une position de classe.

La Conférence Nationale y contribuera.

C'est à la réalisation de cet objectif que nous vous appelons tous. Nous y parviendrons si chacun apporte sa meilleure contribution à sa préparation et au choix des délégués.

Le moyen le plus sûr c'est de mettre en discussion dans nos organisations, à tous les échelons les divers problèmes qui seront débattus à la Conférence et d'étudier les avant-projets de résolution qui paraissent dans « LE PEUPLE ».

L. MASCARELLO,
Secrétaire de la C.G.T.

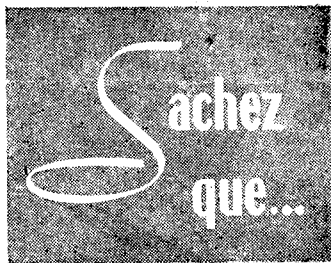
Organisation pratique et ordonnancement des travaux de la conférence

Samedi 4 Février

- 9 h. 30 — Ouverture de la Conférence.
— Mise en place du bureau.
- 10 h. — Présentation du rapport par le Camarade MASCARELLO, Secrétaire de la C.G.T.
- 11 h. 45 — Election des Commissions de résolution. (Ces commissions se réuniront à partir de 17 heures.)
- 12 h. 15 — Fin de la première séance.
- 14 h. 30 — Discussion.
- 18 h. 30 — Fin de la deuxième séance.

Dimanche 5 Février

- 9 h. — Suite de la discussion et présentation des projets de résolution préparés par les diverses Commissions.
- 12 h. — Fin de la troisième séance.
- 14 h. 30 — Suite de la discussion sur les projets de résolution.
- 16 h. — Election de la Commission Nationale des Comités d'Entreprise, Comités Techniques paritaires et Comités Mixtes.
- 16 h. 15 — Discours de clôture.
- 17 h. — Fin des travaux de la Conférence.



● **LES MANDATS DE DELEGUE ET LES FICHETS DE REDUCTION S.N.C.F. seront transmis aux Syndicats intéressés par les Fédérations en fonction des objectifs qu'elles se sont fixés.**

● **UN QUESTIONNAIRE sera également adressé à chaque délégué avec le mandat. Le délégué le remettra, dûment rempli, au bureau de réception de la Conférence à son arrivée.**

● **D'autres indications de caractère pratique seront transmises dès qu'elles seront connues.**

la Vie Ouvrière

leurs réalisations.

va publier 4 enquêtes sur l'activité de nos élus dans différents C.E. et

Antoinette

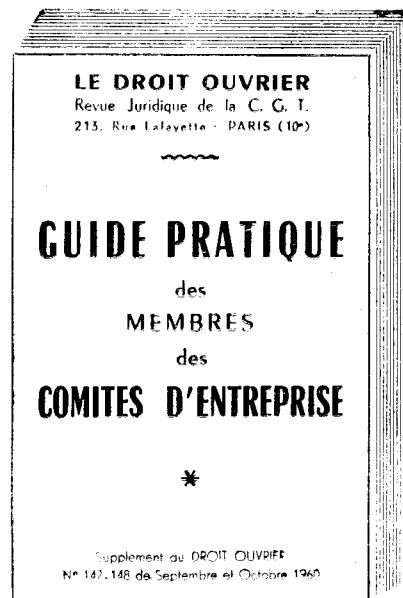
ches et garderies et le rôle des C.E. dans ce domaine.

(Numéro de Janvier) contiendra une enquête sur le problème des crèches

LE PEUPLE

Organe officiel bimensuel de la Confédération Générale du Travail

publie dans chacun de ses numéros les textes des avant-projets de résolution dont la CONFERENCE NATIONALE sera saisie.



Un outil indispensable

Prix : 3,50 NF

au-dessus de 5 exemplaires 3,00 NF.

SOMMAIRE

- I. — L'organisation syndicale et son activité en direction des Comités d'Entreprise.
- II. — Textes légaux de base sur les Comités d'Entreprise et Commentaires.
- III. — Textes légaux sur les Comités d'Hygiène et de Sécurité et la Médecine du Travail et Commentaires.
- IV. — Renseignements sur certaines activités sociales des Comités d'Entreprise.
- V. — Projets de protocole d'accord et de règlement intérieur.

Commandes : 213, rue Lafayette, Paris
C.C.P. 11779-43 Paris

LES COMMISSIONS DE RÉSOLUTIONS

Sous réserve des suggestions qui peuvent être faites par les organisations confédérées et par la Conférence Nationale, les Commissions suivantes ont été prévues :

Problèmes d'organisation

COMMISSION N° 1.

L'ORGANISATION SYNDICALE ET LE TRAVAIL DANS LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES ET LES COMITES MIXTES.

Cette Commission examinera les questions relatives à la liaison nécessaire entre l'organisation syndicale et les élus C.G.T., la liaison avec les syndiqués, la masse des travailleurs, l'organisation de la propagande en ce qui concerne l'activité de nos élus (panneaux d'usines, tracts, comptes rendus, bulletins, etc.) l'organisation de la campagne électorale, la défense et l'amélioration des droits syndicaux et des C.E., l'utilisation des Congés-Education.

Problèmes économiques

COMMISSION N° 2.

L'ACTIVITE DES COMITES D'ENTREPRISE, DES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, DES COMITES MIXTES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE.

- Situation économique des entreprises.
- Conditions de travail et de rémunération. (Conséquences de la productivité — études de postes — licenciements — mutations).
- L'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise.
- L'étude et l'utilisation du bilan.
- Le choix de l'Expert-Comptable — Compétence territoriale.

COMMISSION N° 3.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE.

COMMISSION N° 4.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES PROBLEMES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE MEDECINE DU TRAVAIL.

- Le fonctionnement des C.H.S. et la responsabilité des C.E. — L'aide à apporter aux membres des C.H.S.
- Le choix du ou des Médecins du Travail.
- La Médecine du travail ne doit pas servir au patronat comme élément de solution pour le développement de la productivité, etc.

Centres sociaux

COMMISSION N° 5.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE PLEIN AIR.

- Les clubs sportifs d'entreprise : leur organisation, leurs activités, leur affiliation.
- L'organisation des camps de toiles, des caravanes, des excursions, etc.

COMMISSION N° 6.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES ACTIVITES EN DIRECTION DE L'ENFANCE.

- L'organisation des colonies de vacances, leur encadrement.
- Mise en place de garderies, de crèches, de patronages laïques d'entreprise, de foyers de jeunes.

COMMISSION N° 7.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES ACTIVITES CULTURELLES.

- Bibliothèques, Ciné-Clubs, Discothèques, Théâtre, etc. (organisation de ces activités — choix des responsables — orientation).

COMMISSION N° 8.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES COOPERATIVES, LES GROUPEMENTS D'ACHATS, LES CANTINES ET RESTAURANTS D'ENTREPRISE.

COMMISSION N° 9.

LES COMITES D'ENTREPRISE, LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES, LES COMITES MIXTES ET LES ACTIVITES D'ENTRAIDE.

- Mutuelles d'entreprise.
- Logements.
- Correspondants d'entreprise de la Sécurité Sociale.
- Entraide (vieux travailleurs — jeunes sous les drapeaux, etc.).

Pour chacune de ces Commissions des avant-projets de résolutions sont préparés ou en cours de préparation. Ils seront tous publiés dans « LE PEUPLE ».

NOUS DEMANDONS AUX ORGANISATIONS CONFEDEREES ET A NOS MILITANTS DE PRENDRE DES INITIATIVES POUR QUE CES AVANT-PROJETS SOIENT MIS EN DISCUSSION DANS LES REUNIONS SYNDICALES.

Les observations, suggestions et amendements pourront soit être adressés au Bureau Confédéral, soit remis au Délégué qui participera à la Conférence pour que les membres des Commissions puissent dans la mesure du possible en tenir compte pour la rédaction des projets de résolution qui seront soumis à la Conférence.

La préparation de la Conférence

c'est l'affaire de tous

C HACUN de vous sait combien est important, dans le cadre de l'activité syndicale, le rôle dévolu aux élus C.G.T. dans les Comités d'Entreprise, les Comités Techniques paritaires et les Comités Mixtes.

Les problèmes auxquels ils ont à faire face sont multiples et complexes tant dans le secteur privé que dans la Fonction Publique et le Secteur nationalisé.

D'autant plus que patronat et Etat-patron ont une orientation précise en la matière : ils tentent depuis l'institution des C.E. et des Comités Techniques paritaires d'en faire des organismes de collaboration de classe et en même temps d'entraver leur activité lorsque celle-ci — et c'est le cas en général — est de nature à aider les travailleurs dans leur lutte contre l'exploitation dont ils sont victimes ; à obtenir satisfaction à leurs revendications, à sauvegarder leur emploi, à s'opposer aux conséquences de la productivité capitaliste sur la santé et la sécurité des ouvriers.

En matière d'œuvres sociales le patronat limite en particulier au maximum le montant de la subvention, oppose parfois ses propres œuvres sociales à

celles du C.E. Dans le Secteur public la gestion de ces œuvres échappe, pour l'essentiel, aux Comités Techniques paritaires.

Par ailleurs la diversité des situations occasionne des difficultés pour établir une règle commune valable pour tous en diverses matières : problèmes du logement — gestion des cantines, etc.

Enfin il faut souligner le nombre important d'usines de 50 travailleurs et plus qui ne possèdent pas de Comité d'Entreprise.

Problèmes d'organisation, questions économiques, œuvres sociales, autant de points qui viendront alimenter la discussion qui s'instaurera dans la Conférence Nationale.

Aussi nous insistons pour que chaque participant s'y prépare au mieux avec l'appui de l'organisation syndicale.

D'EXCELLENTE INITIATIVES SONT EN COURS

Toutes les Fédérations n'ont pas encore réparti par département leurs objectifs mais cela ne saurait tarder. Mais déjà des U.D. se sont attelées à la tâche.

En **Seine-Maritime**, le Bureau de l'U.D. a ratifié un plan de travail comportant la tenue de 15 assemblées avec le concours des Unions Locales et des Syndicats les plus importants. Un document préparatoire va être envoyé à tous les syndicats du département et au cours des réunions seront élus les délégués qui devront participer à la Conférence Nationale.

DE PLUS UN RECENSEMENT DES C.E. EXISTANTS VA ETRE FAIT CE QUI PERMETTRA DE FIXER DES OBJECTIFS POUR LA MISE EN PLACE DU C.E. DANS LES ENTREPRISES OU IL N'EXISTE PAS.

Dans les **Bouches-du-Rhône** une Conférence départementale est prévue sur le thème « Le Comité d'Entreprise et la Jeunesse travailleuse ».

L'Union Syndicale de l'**AERONAUTIQUE** de la **Seine** organise le 7 janvier une journée d'étude sur « Le C.E. et les problèmes économiques ».

Le Syndicat des Produits Chimiques **DUNLOP** à Montluçon prépare une journée d'étude sur le rôle du C.E., etc.

De tels exemples sont à multiplier car ils donnent à la préparation de la Conférence Nationale un caractère concret et extrêmement positif. Au cours de ces assemblées, journées d'études ou Conférences seront examinés les avant-projets de résolution déjà parus dans « LE PEUPLE » et ainsi chacun apportera sa contribution à leur amélioration.

Le Bureau Confédéral insiste par ailleurs pour que la presse confédérale et fédérale, les Bulletins d'U.D. et d'U.L. et les journaux d'usines soient alimentés par des articles traitant de tel ou tel point relevant de l'activité des C.E., des Comités Techniques paritaires et des Comités Mixtes.

De nombreuses et probantes expériences ont été réalisées et en les faisant connaître nous aiderons l'ensemble des organisations confédérées à avancer pour améliorer encore l'activité de nos élus dans ces organismes pour le plus grand profit de la masse des travailleurs.

